



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 11		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Sampigny et Mécrin (55) – réhabilitation de deux ouvrages d'art de la RD 12a – destruction d'un site de reproduction de la Bergeronnette grise, perturbation et altération de l'habitat du Lézard des murailles - CD55	Avis : Favorable
Date : 01/02/2024		

Contexte

La dérogation est demandée par le Conseil départemental de la Meuse pour la reconstruction de deux ouvrages de décharge de la Meuse sur la route départementale RD 12a, entre Mécrin et Sampigny.

Le projet prévoit la démolition des tabliers des ouvrages existants et la reconstruction de deux ouvrages posés sur des chevêtres fondés sur micropieux, en retrait des culées existantes. Les piles centrales seront supprimées, tandis que les parements maçonnés des culées existantes seront conservés et réparés.

Un diagnostic réalisé en 2021 a mis en évidence la nidification d'un couple de Bergeronnette grise sur la culée est du pont côté Sampigny et la présence de Lézards des murailles au niveau des éléments en maçonnerie. Aucun enjeu relatif aux chiroptères n'a été relevé.

Les mesures ERC proposées par le maître d'ouvrage pour prendre en compte ces enjeux sont :

- le contrôle et le bouchage de toutes les anfractuosités de la maçonnerie, en hiver, afin d'éviter toute nidification, voire colonisation des ponts par des chiroptères pendant les travaux ;
- la pose de nichoirs adaptés à la Bergeronnette grise, avant le 1er mars, sur un pont de franchissement du canal situé à 150 mètres de l'ouvrage de Sampigny ;
- la création de pierriers sur les culées des nouveaux ouvrages afin de créer des habitats favorables au Lézard des murailles.

Questions au CSRPN

La dérogation demandée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées ?

Supports de réflexion

Formulaires cerfa, dossier de demande de dérogation

Analyse du CSRPN

Il est intéressant de noter que le pétitionnaire a tout d'abord fait appel à la CPEPESC pour un vrai diagnostic chiroptérologique qui relève effectivement d'une priorité pour des travaux sur des ouvrages de ce type.

L'impact des travaux sur ce groupe taxinomique est donc nul, mais ce diagnostic a pu révéler des enjeux avifaunistiques et herpétologiques.

Ces derniers sont donc bien étudiés et pris en compte dans l'ensemble des séquences ERC avec pour l'évitement, le contrôle et le bouchage des anfractuosités de la maçonnerie, en hiver, afin d'éviter toute nidification, voire colonisation des ponts par des chiroptères pendant les travaux ;

Et pour la compensation, la pose de nichoirs adaptés à la Bergeronnette grise, avant le 1er mars, sur un pont de franchissement du canal situé à 150 mètres de l'ouvrage de Sampigny et la création de pierriers sur les culées des nouveaux ouvrages afin de créer des habitats favorables au Lézard des murailles.

Les populations inventoriées sont très faibles numériquement, donc les mesures compensatoires sont suffisamment adaptées et proportionnées.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

